

### Sommaire

■ <b>Nouvelles de l'AFPAD</b>	
Mot de la présidente	1
Nouvelles de l'AFPAD	2
Nos communiqués de presse	2
■ <b>Bilan des activités</b>	
Montréal et l'Ouest du Québec	3
Québec et l'Est du Québec	4
■ <b>Agenda</b>	5
■ <b>Votre contribution</b>	6
Your contribution	6
■ <b>Témoignages – Testimonys</b>	7
Une belle rencontre	7
Un triste constat	7
Mot de Julie	7
Remerciement à Julie Bastien	8
À nos disparus chéris	8
■ <b>Rencontres</b>	
L'envers de la journaliste	9
Le petit plus qui fait toute la différence	10
■ <b>Droits des victimes</b>	11
■ <b>Soutenir et informer nos membres</b>	12
■ <b>Le mot de la fin</b>	15

### Mot de la présidente



Chers membres,  
Le 13 septembre dernier, l'Association des Familles de personnes assassinées ou disparues tenait son assemblée générale annuelle. Lors de cette rencontre qui réunissait 41 personnes, les participants ont pris des décisions qui nous ont permis de faire des changements

dans notre organisme.

Ainsi, entre autres changements, j'ai été nommée présidente de l'association. D'autres personnes se sont jointes pour compléter le conseil d'administration qui se compose présentement de 8 bénévoles. Notre conseil d'administration se compose actuellement de Roger Poirier, vice-président, Élie Chamoun, trésorier, Diane Carlos, secrétaire, Rose-Anna Niquay, Réjeanne Boilard, Mylène Bellisle et Nathalie Lessard. Il reste une place à combler au sein du conseil d'administration. Nous travaillons fort pour améliorer la gestion de notre organisme afin de satisfaire les besoins de nos membres.

Depuis que j'ai pris mes fonctions de présidente à l'AFPAD, il y a eu plusieurs accomplissements dont nous pouvons être fiers :

- L'AFPAD a déménagé dans un nouveau local, vaste, permettant à l'équipe de travailler dans un environnement adéquat
- J'ai représenté l'AFPAD, à Ottawa, le 18 novembre dernier, lors de la discussion de la Loi C-32 qui vise à augmenter les droits des victimes
- J'ai représenté l'AFPAD, à Victoriaville, le 10 février 2015, à une discussion en table ronde après laquelle le premier ministre Stephen Harper a annoncé l'engagement du gouvernement à protéger davantage

les familles contre les délinquants récidivistes. Je suis convaincue que cette annonce correspond aux attentes de nos membres.

Je ne peux pas finir sans vous annoncer la venue de notre directrice qui est entrée en

fonction le 9 mars 2015. Madame, Nancy

Roy, aura la possibilité de se présenter à

vous lors de notre prochaine édition.

Toutes ces actions montrent que nous cherchons toujours à nous améliorer afin de répondre à vos besoins. Je suis persuadée qu'ensemble, nous pouvons faire la différence. Avec l'entraide et la bonne collaboration, nous pouvons réussir à amener chacun de nous à vaincre le vide dû à la perte

d'un proche.

*Dolores Mallet  
Présidente  
Mère d'Yves Albert assassiné en 2002*

## Nouvelles de l'AFPAD

### ■ Période d'austérité et projets

Comme vous le savez sans doute, suite à l'élection du nouveau gouvernement nous avons reçu comme directives de maintenir les services existants et nous ne pourrions malheureusement pas réaliser l'ensemble des projets que nous avons prévus. Par exemple, la tournée des régions, qui nous semblait tellement essentielle, devra être mise sur la glace.

### ■ Stagiaire

En 2015-2016, nous aurons le plaisir d'accueillir Delphine Matte, une stagiaire de l'école de criminologie de l'Université de Montréal. Cette étudiante en maîtrise réalisera un stage consistant en une recherche comparative. En effet, le résultat de ses travaux devrait mieux nous éclairer quant aux différences concernant les besoins des proches de victime d'homicide versus ceux touchés par une disparition. Les conclusions de ce stage permettront de développer des services mieux adaptés aux réalités de nos familles-membres.

## Nos communiqués de presse

### UN PRÉCIEUX OUTIL QUI FACILITERA LES ENQUÊTES DANS LES CAS DE PERSONNES DISPARUES

**Montréal, le 30 octobre 2014** – L'Association de Familles de personnes Assassinées ou Disparues applaudit les changements à la Banque Nationale de données génétiques qui inclura désormais les données génétiques des personnes disparues, de leurs proches et ceux des restes humains non identifiés.

Dès sa création en 2004, l'AFPAD se joignait à madame Judy Peterson dont la fille a disparu en 1993 pour réclamer une banque de données génétiques des personnes disparues afin d'identifier les restes humains. Ainsi, cette mesure aurait facilité les enquêtes des policiers ainsi que le travail des médecins légistes et des coroners pour l'identification des victimes de Robert Pickton.

La possibilité d'utiliser ces profils afin d'identifier des restes humains, au moyen d'une « analyse des liens de parenté » apportera, dans certains cas, une réponse à la longue attente et au sentiment d'impuissance que vivent 30% de nos membres.

### UN DIAGNOSTIC OBJECTIF DE NON-RESPONSABILITE POUR MIEUX SERVIR LA JUSTICE

**Montréal, le 20 novembre 2014** – L'Association de Familles de personnes Assassinées ou Disparues demande un changement nécessaire pour que toutes les parties dans un procès puissent intervenir sur un même plan d'égalité. La justice relève de l'État qui doit faire en sorte que les membres du jury puissent accéder librement et sans contrainte à un diagnostic objectif dans les plaidoyers de non-responsabilité pour cause de troubles mentaux.

Ainsi, l'AFPAD propose que la cour n'entende qu'un spécialiste nommé par le juge et recommandé par l'Association des médecins psychiatres du Québec. Le système actuel mène trop souvent à un verdict de non-responsabilité, car les membres du jury doivent trancher entre le diagnostic de deux spécialistes, l'un pour la défense et l'autre de la poursuite, qui se contredisent ce qui peut soulever un doute raisonnable. Mais est-ce que justice sera rendue? Que penser de la compétence de ces spécialistes à la solde de l'une ou l'autre des parties? Et si la défense avait accès à des fonds démesurés est-ce que ça ferait pencher la balance au profit de son client?

## Bilan des activités

### Régions de MONTRÉAL et l'OUEST du Québec

#### MOT DES COORDONNATRICES DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST DU QUÉBEC

Bonjour à toutes les familles-membres,  
Il nous fait plaisir de vous présenter un bref résumé des différentes activités réalisées par notre équipe au cours des derniers mois.

#### ■ SUIVIS DOSSIERS MEMBRES

Tout au long de l'année, l'AFPAD accompagne plusieurs familles à travers leurs différentes demandes (écoute téléphonique, rencontre individuelle, rencontre avec la famille, rédaction de lettre, référence...). Cette année nous avons été confrontées à plusieurs dossiers complexes demandant de la recherche, de l'analyse et des rencontres avec différents partenaires. Ainsi nous avons pu compter sur la précieuse collaboration des différents corps policiers du Québec, des CAVAC des différentes régions, des procureurs de la Couronne, du bureau du Coroner et de différents organismes spécialisés en deuil et en stress post-traumatique.

#### ■ Demandes d'aide

En ce qui concerne les demandes d'aide, elles se présentent sous différentes formes. Nous sommes de plus en plus sollicités en ce qui concerne les besoins reliés à l'aide psychologique. En effet, comme nos familles-membres sont très affectées suite à leur drame et que cette détresse profonde s'étend sur plusieurs années, nous nous faisons un devoir de prioriser ce type de demande afin d'éviter une détérioration de la santé mentale de nos familles-membres.

Nous continuons également à offrir d'autres services d'aide

tels que : frais de déplacement à la Cour (repas, hébergement, stationnement...), rédaction de divers documents (lettre d'appui, témoignage à la Cour...). Il est à noter que pour l'ensemble des demandes les montants octroyés sont tributaire de nos fonds budgétaires.

#### ■ Rassemblement à la mémoire de Gabrielle Élie Dufresne (18 octobre 2014)

Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées pour rendre hommage et soutenir la famille de Gabrielle qui a été victime d'un homicide (violence amoureuse) à l'âge de 17 ans, le 8 juin 2014.



Amies et familles de la victime Gabrielle Élie-Dufresne



Deux agentes communautaires du SPVM





Deux amies de Gabrielle, au centre : Chloé (jumelle de la victime), Christine (sœur) et Félix Nitiwé (artiste-chanteur)

#### ■ Colloque «La violence, face cachée du traumatisme» Le

Le 12 novembre, Raymonde Hébert et Julie Bastien (coordonnatrices des services aux membres) ont fait une présentation de l'AFPAD, lors du colloque «La violence, face cachée du traumatisme» devant 300 professionnels de la Santé et des services sociaux de la Mauricie et Centre-du-Québec. L'ambassadrice de la région de la Mauricie, Madame Dany Brodeur a fait un témoignage très touchant et fort apprécié de l'assemblée pour clôturer la journée.

#### ■ Dîner de Noël

Le dîner des membres de la région de Montréal a eu lieu au restaurant l'Académie (Montréal) le 6 décembre 2014.

#### ■ Conclusion

En conclusion, nous vous souhaitons un excellent printemps 2015 et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour des services ou informations, selon vos besoins. N'oubliez pas que nous sommes là pour vous aider et vous accompagner à travers vos épreuves et votre quotidien.

*Julie Bastien et Raymonde Hébert*

*Coordonnatrices des services aux membres*

## Régions de QUÉBEC et l'EST du Québec

### MOT DE LA COORDONNATRICE DE QUÉBEC ET DE L'EST DU QUÉBEC

Bonjour à vous tous, membres de la belle et grande famille de l'AFPAD. Il y a longtemps que je ne me suis pas adressée à vous. Alors, il me fait grand plaisir de vous retrouver après un long congé maladie. Voici un court résumé de ce qui s'est passé dans la région de Québec depuis le début de l'année et des activités à venir pour le printemps qui arrive à grands pas au plaisir de tous, j'en

suis convaincue. Je vous souhaite une bonne lecture et au plaisir de vous revoir très bientôt.

### SUIVI AUPRÈS DES MEMBRES

#### ■ Dossiers de disparition

Trois rencontres ont eu lieu avec le SPVQ, à notre bureau de Québec. Les policiers ont à cœur eux aussi d'élucider leur enquête et comprennent très bien les proches des victimes qui veulent des réponses. Car eux aussi veulent des réponses. Ces rencontres ont été appréciées par les familles et les enquêteurs en question. Nous tenons à remercier les policiers pour leur travail et leur dévouement ainsi que leur belle collaboration auprès de nos membres et de notre association.

#### ■ Demande de rencontre

Une rencontre des plus enrichissantes a eu lieu au bureau avec les deux mamans des trois jeunes victimes du triple meurtre de Trois-Rivières. La rencontre a eu lieu le 13 décembre dernier à la demande des deux mamans. Mme Bastrash et Mme Verner sont venues me rencontrer afin de pouvoir échanger avec Diane Carlos mère de Julie Boisvenu. C'était leur premier Noël sans Roxanne Raphaëlle et Jessy. La rencontre s'est très bien déroulée.

Les échanges ont été pour toutes les parties concernées un baume sur leur cœur de maman. Elles se sont trouvées beaucoup de similitudes entre elles. Les trois mamans sont venues assister par la suite à notre souper de Noël.

#### ■ Journées commémoratives du mois février

Disparition de David Fortin, six ans déjà depuis la disparition de David Fortin. Nous tenons à réitérer tout notre soutien à la famille et nous espérons qu'un jour, vous obtenez toutes les réponses à vos questions et bien sûr, le retour le plutôt possible de votre fils David. Caroline, Éric, Marjorie : nous vous souhaitons bon courage.

Triple meurtre de St-Romain, trois ans, déjà, que Pascal Morin assassinait ses deux nièces et sa mère dans la maison paternelle de St-Romain. Pascal Morin, connu pour être schizophrène avec des problèmes de consommation d'alcool et de drogue a été reconnu non criminellement responsable. Pour Claudia et Francis, les parents de Juliette et Laurence, la crainte de revoir Pascal Morin dans leur village est constamment présente et bien fondée. Nous vous souhaitons bon courage et nous gardons vos deux petits anges et votre mère Claudia dans nos cœurs.

Triple meurtre de Trois-Rivières, un an s'est écoulé depuis le meurtre de Raphaëlle et Roxanne Boisvert ainsi que

Jessy Chevalier. Une vigile a été organisée par les amis de Roxanne et une messe anniversaire a eu lieu à Trois-Rivières. Madame Diane Carlos, mère de Julie Boisvenu, était présente afin de leur offrir son soutien et pour rendre hommage à ces trois jeunes victimes. Nous souhaitons aux deux familles concernées, courage et sérénité.

Disparition de Marilyn Bergeron, sept ans se sont écoulés sans avoir de nouvelles de Marilyn Bergeron. Pour les parents de Marilyn et pour sa sœur Nathalie Bergeron, il n'est pas question d'obtenir une demande de certificat de décès. Cela serait conclure au décès de Marilyn. Ils gardent toujours espoir de la revoir un jour. À Michel, Andrée et Nathalie, nous vous souhaitons aussi d'obtenir les réponses à vos questions et le retour de votre être cher le plus tôt possible. Toutes nos pensées vous accompagnent.

Disparition de Philippe Lajoie le 14 février journée de la Saint-Valentin. Cela fait 8 ans qu'il manque à l'appel. Nos pensées accompagnent cette famille.

Disparition d'Alexandre Fortin, treize ans. Depuis sa disparition, toutes nos pensées accompagnent les proches de sa famille.

Meurtres d'Anne-Sophie et d'Olivier, les enfants d'Isabelle Gaston, six ans maintenant que Guy Turcotte n'est toujours

pas condamné pour le meurtre de ses deux enfants. La mémoire d'Olivier et d'Anne-Sophie est gravée à jamais dans nos cœurs. Toutes nos pensées sont pour Isabelle qui devra revivre ce calvaire à nouveau lors du prochain procès.

#### ■ Souper de Noël

Notre souper a eu lieu le 13 décembre 2014. Il a été fort-agréable. De beaux échanges et un bel exemple de courage entouraient cette magnifique grande table. Les membres apprécient se rencontrer pour cette période de l'année qui nous rappelle la personne manquante qui ne reviendra jamais. Les gens ont pu malgré tout, s'amuser tout en dégustant un excellent repas avec une bonne coupe de vin.

#### ■ Déjeuner-causerie de la région de Québec :

Le déjeuner du 7 février dernier à Québec a été un bon déjeuner. Il y avait 18 personnes et de beaux échanges ont eu lieu. Nous tenons à remercier nos deux ambassadrices Ghislaine Fréchette et Nicole Bilodeau de leur dévouement et leur chaleureux accueil envers nos familles membres.

*Andrée Champagne*

*Agente de services aux membres*

*Région de Québec et de l'Est du Québec*

## Agenda

### ■ Le projet Consultation en ligne sera fonctionnel sous peu

Lors du lancement officiel, les membres de l'AFPAD en seront avisés. Nous avons pu compter sur la merveilleuse collaboration de plusieurs partenaires afin de réaliser enfin le tournage de capsules informatives.

### ■ La Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2015 aura lieu du 19 au 25 avril 2015 et aura pour thématique : «Façonner l'avenir ensemble».

L'AFPAD prévoit organiser une rencontre et vous lancera l'invitation au début d'avril.

### ■ Je suis Gabrielle

Une marche et un rassemblement auront lieu le 14 juin prochain (date à confirmer) à la mémoire de Gabrielle Élie-Dufresne, assassinée le 7 juin 2014. Le but est de dénoncer la violence amoureuse chez les jeunes. Plusieurs organismes sont impliqués dans le comité (SPVM, CAVAC, Centre des femmes de Rosemont...). D'autres informations vous seront transmises quant au déroulement de l'activité.

### ■ Dîner à la cabane à sucre

Encore une fois cette année, un dîner à la cabane à sucre est organisé en Beauce. L'ensemble des familles des régions de l'Est-du-Québec sont invitées et si d'autres familles veulent y venir, elles y seront la bienvenue. Cette activité est devenue un incontournable pour nos membres depuis quelques années. Les membres ont l'occasion, de se sucrer bec, tout en passant un bon moment entre eux. Cette activité remplacera le déjeuner du mois d'avril, elle aura lieu le 21 mars prochain. Un système de covoiturage à partir des chutes la Chaudière a été organisé.

## Rendez-vous des familles

Une rencontre des familles aura lieu le 23 mai prochain dans le pavillon Desjardins de l'Université Laval de St-Foy. Pour cette occasion, nous aurons deux conférenciers. Madame Elizabeth Laplante, journaliste à TVA et fille de Diane Grégoire, assassinée en 2011, viendra nous parler de son vécu et de son expérience avec les médias et aussi des côtés positifs des médias et de leurs impacts dans la vie des proches de victimes. En deuxième partie, le sénateur Boisvenu viendra parler de la Charte des droits des victimes, et de son impact sur les victimes et sur le système de justice.

## Votre contribution

### VOUS DÉMÉNAGEZ

Veuillez aviser l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais, si vous voulez demeurer informés des activités à venir et des dossiers d'actualité qui concernent notre cause.

Transmettez l'information au siège social de l'AFPAD à :

[administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca)

Ou par téléphone : 514.396.7389

Ligne sans frais : 1-877-484-0404

### ARCHIVES DE L'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD demande à tous ses membres de lui faire parvenir **tous les articles où il est fait mention de l'association** publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

### PHOTOS DE VICTIMES

Dans un esprit de solidarité et pour dénoncer la violence, nous souhaitons que nos victimes ne soient jamais oubliées. C'est pourquoi nous invitons nos familles-membres à nous faire parvenir la photo de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet.

Faites-nous parvenir une **véritable photo** ou une **copie numérique**. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

### DATES LIMITES POUR L'ENVOI DE VOS TEXTES POUR LE BULLETIN :

La force de l'entraide c'est aussi partager nos histoires. Alors, envoyez vos textes AVANT

- le 20 février pour l'édition de mars
- le 20 mai pour l'édition de juin
- le 20 août pour l'édition de septembre
- le 20 novembre pour l'édition de décembre

## Your contribution

### CHANGE OF ADDRESS

If you change your address, phone number or e-mail, please let the AFPAD know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the AFPAD to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

[administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca)

Phone : 514.396.7389

Toll free : 1-877-484-0404

### AFPAD ARCHIVES

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the AFPAD asks all its members to send it **all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned**. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

### VICTIMS' PHOTOS

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an **actual photo** or a **laser copy** rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

## DEAD-LINES TO SUBMIT YOUR TEXTS

Finding strength in each other is also sharing our story.

Send us your text BY

- February 20 for the March edition

- May 20 for the June edition
- August 20, for the September edition
- November 20, for the December edition

## Témoignages / Testimonys

### UNE BELLE RENCONTRE

C'était l'été 2002. J'étais en vacances avec mon amie Lisette aux Îles-de-la-Madeleine. Nous étions attablées pour le souper dans un bel endroit, dont je ne me souviens pas du nom. Néanmoins, c'était très agréable...

À un moment donné, Lisette me glissa à l'oreille qu'un serveur me regardait discrètement. Il était quand même assez éloigné de nous, mais elle me fit la remarque que plus le souper avançait, plus il se rapprochait de nous et me regardait.

Vers la fin du repas, il vient vers moi et me demande : « Vous êtes bien la maman de Geneviève ? » À cet instant précis, je le reconnais, toute surprise : « C'est toi, Guy! ». Je me suis levée et nous nous sommes étreints.

Guy était un ami de Geneviève et il venait souvent chez nous. Il n'était pas son amoureux, plutôt un ami très précieux. Il était natif des Îles, mais à cette époque, il habitait Montréal.

Je garderai toujours ce moment dans mon cœur. Ce fut un très beau voyage.

*Gisèle Laliberté*

*Mère de Geneviève Legault, assassinée le 3 mai 1988*

### UN TRISTE CONSTAT

Bonjour, je suis Manon Laflamme, grand-mère de Laurie et mère d'Emmanuelle Phaneuf, assassinées le 4 novembre 2011 par le conjoint de celle-ci. Nous venons tout juste de sortir du processus juridique, qui a pris fin en ce mois de janvier.

L'expérience fut assez traumatisante, malgré l'appui d'amis proches et de la représentante du CAVAC,

Madame Emmanuelle Labrie. En effet, ma famille et moi avons ressenti tellement de peine et d'indignation face au système de justice et tout l'appareil judiciaire que nous nous sommes senties traitées comme des parias sans aucun égard pour ce que nous avons vécu et pour toutes les souffrances qu'ont dû subir les victimes.

En fin de processus, nous arrivons au triste constat qu'il y a tellement de travail à fournir pour faire valoir les DROITS des victimes, ces enfants innocents, qu'on a tués et qui n'ont ni droit de parole ni droit de représentation en cour ou si peu.

Une chose est certaine : il ne faut jamais relâcher les efforts pour la revendication des droits des victimes d'actes criminels et de leurs proches. Merci à l'AFPAD et bonne continuation.

*Manon Laflamme,  
grand-mère de Laurie et  
mère d'Emmanuelle Phaneuf,  
assassinées le 4 novembre 2011*

### MOT DE JULIE

Bonjour à tous,

J'ai le regret de vous annoncer que je quitterai mon poste de coordonnatrice des services aux membres, en date du 4 mars 2015.

Je tiens à vous remercier sincèrement de m'avoir fait confiance et d'avoir partagé vos histoires, vos jardins secrets et vos états d'âmes avec moi. Avec votre force, votre détermination et votre courage, vous m'avez appris à ne jamais abandonner et ce, malgré les épreuves de la vie.

À travers mon poste de coordonnatrice, j'ai pu développer des compétences et des connaissances qui me serviront pour mes projets futurs.

Il est important de vous mentionner que durant la dernière année j'ai eu la chance de côtoyer différents professionnels qui veulent sincèrement contribuer à « vaincre le vide » avec vous.

Je vous souhaite chères familles-membres de retrouver une certaine paix intérieure malgré les drames que la vie vous a imposés. Mes pensées vous accompagnent. Je suis de tout cœur avec vous et j'espère que nous nous reverrons éventuellement.

Bonne continuité!

*Julie Bastien*

*Coordonnatrice des services aux membres*

### REMERCIEMENT À JULIE BASTIEN

Chère Julie,

Suite à l'annonce de ton départ de l'AFPAD, je tiens à te remercier du formidable travail en équipe que nous avons réalisé ensemble la dernière année. Ton grand professionnalisme et l'expertise que tu as développée particulièrement dans le secteur de la santé mentale furent un très grand apport pour l'avancement de la cause de l'AFPAD.

Je demeure convaincue que l'ensemble des familles-membres que tu as aidés garderont de toi un souvenir profond et imprégné d'une grande humanité. De mon côté, je crois que la vie t'a mise sur mon chemin afin que nous fassions route commune pour un espace-temps qui ne sera pas achevé en date du 4 mars 2015.

Je te souhaite toute la chance du monde et prend bien soin de toi.

*Raymonde Hébert*

*Coordonnatrice des services aux membres*

### À NOS DISPARUS CHÉRIS



*Aquarelle de Jean Kazemirchuk*

Lorsque l'on se souvient des siens  
Émerge la lumière des liens ;  
Ces fils ténus et si fragiles  
Composés de mille gestes du quotidien  
De comme on dit « ces petits riens »  
Et c'est une fois le voyage bien entamé

Lorsque l'on se souvient des siens  
Émerge la lumière des liens ;  
Ces fils ténus et si fragiles  
Composés de mille gestes du quotidien  
De comme on dit « ces petits riens »

Et c'est une fois le voyage bien entamé  
Une fois scrutant l'horizon à la recherche de ces visages  
tant aimés  
Qu'apparaît gorge nouée, yeux embués  
L'innommable pesanteur du poids de ces vies livrées.

Au creux de nos silencieuses solitudes  
La prière alors dépose une fine poussière d'or  
Pour nous rappeler qu'au-delà de la mort  
A une fête de tendre allégresse, un jour, nous serons tous  
conviés.

*Michelle Parent, M.Ps.Psychologue, Polyclinique  
Maisonnette-Rosemont*



## Rencontres



### L'ENVERS DE LA JOURNALISTE

Par Nadine Brillant

Comme on le sait si bien, un journaliste est une personne qui rapporte la nouvelle en faisant des recherches afin que le public puisse en être informé.

J'ai appris la mort de mes enfants à la télévision et, moi-même dans le milieu, je ne voulais pas donner une entrevue à n'importe qui, car, on sait bien, il y en a qui sont journalistes, mais seulement pour épater le patron et non pour les bonnes raisons, surtout lorsqu'on est vulnérable.

D'autres journalistes ont un cœur, des émotions, des sentiments avec un vécu particulier, qui font leur entrevue et rapportent la nouvelle autrement et humainement. Je voulais vous présenter une magnifique personne, Kathleen Frenette. C'est la seule journaliste qui m'a approchée, car nous nous ressemblons beaucoup sur bien des points, dont l'aspect humain.

Kathleen est journaliste au Journal de Québec. Elle couvre le domaine judiciaire et les histoires humaines depuis des années.

Cette lauréate dans la catégorie écrit français au prix des médias en 2011 du Beyond Borders a tout d'abord complété ses études au Collège de radio et télévision de Québec ainsi qu'un long parcours qui l'a finalement menée au Journal de Québec, d'où son poste maintenant.

Selon elle, tous les journalistes ne sont pas tous pareils, car il y a aussi le cheminement personnel de chacun. «Dans le journalisme de faits divers, avec les années, je me suis

aperçue, d'après moi, que ça prend 10 % de talent, 10 % de volonté et 80 % de psychologie, parce que nous sommes confrontés à tous les jours au drame dans la vie de quelqu'un. Ce n'est jamais plaisant, un fait divers. Je ne suis jamais arrivée chez quelqu'un qui avait quelqu'un de ressuscité. Oui, des fois, nous allons avoir des trucs plus heureux, comme, par exemple, une personne recherchée qu'on va retrouver- je pense ici à un petit autiste qu'on avait cherché pendant trois jours dans le bois et qu'on a retrouvé. Les histoires dans le monde du fait divers qui finissent bien sont très rares. Plus souvent qu'autrement, nous sommes confrontés à des drames humains. Je pense que si on veut être un bon journaliste de faits divers, il faut mettre l'aspect plus sensationnel de côté pour l'aspect humain. Si tu y vas pour le côté sensationnalisme, tu n'auras pas grand-chose, mais si tu y vas avec le côté humain, tu auras beaucoup d'information.»

### Elle-même a vécu un drame humain

«La première confrontation dans le fait divers, c'est le décès de mon frère dans le sport qu'il aimait le plus au monde - l'escalade et ça pris quelques jours avant de le retrouver. C'était aux Chutes Delaney à Saint-Raymond.

Je ne suis pas en arrière de l'appareil photo, je suis à l'avant et où j'ai compris quelque chose dans ce milieu-là et c'est cette journée-là que je suis devenue bonne aux faits divers.»

«Je commençais à TVA et Denis Thériault était journaliste aux faits divers à l'époque. Denis vendait sa maison pour aller à Montréal. Nous allions visiter sa maison avec mon père. J'ai présenté mon père à Denis. Mon père a dit à Denis «Toi, je t'oublierai jamais la face", parce que quand mon frère est décédé, le journaliste de TVA qui était là, c'était Denis Thériault et moi, je ne me souvenais pas de ça. Mon père a dit à Denis: "Tu as été correct cette journée-là. Tu nous as respectés et jamais je vais oublier ta face. Je vais toujours avoir un bon sentiment envers toi, pour ce que tu as fait».

Le but de Kathleen dans tout ça, avec tous les drames qu'elle a couvert, c'est qu'il très important de laisser une marque positive auprès des gens et elle n'a pas envie de rajouter quelque chose d'autre aux drames vécus par ces gens.

«Tu sais, Nadine, la journée qu'on a été te rencontrer, je savais que j'étais «invitée» chez toi, mais j'y allais de reculons. Tu n'y vas jamais en disant «Youppi!». Comment tu veux apporter ça à une mère qui vient de perdre deux

enfants? Tu as l'air d'une sans cœur. Dans le journalisme écrit, tu peux écrire un texte et prendre une photo d'un endroit. Ce n'est pas pour faire du sensationnalisme comme de décrire le plus fidèlement les choses. Ce que je reproche le plus aux gens dans le cadre de mon travail, c'est: "Réponds-moi non si tu n'as pas envie et je vais te respecter.» Je me suis donné ça comme une mission : de faire comprendre aux gens que, oui, ce n'est pas tous les journalistes, mais si quelqu'un t'aborde avec respect, réponds au moins avec respect un oui ou un non. Il y a des gens qui me raccrochent au nez. C'est correct, mais, en même temps, je ne suis pas insistante, ni téléphoner 20 fois et je respecte leur façon de dire non et leur peine.»

### Être humain et respect

«Je me suis déjà fait traiter de chacal, car je suis allée sur un événement où un petit garçon s'est noyé. Je n'ai pas choisi ça et je n'étais pas bien avec ça. On est des êtres humains aussi». À combien d'autres événements elle a été confrontée, notamment sur un incendie sur la rue des Amis à Beauport en hiver. C'est là qu'elle a appris, dans l'auto de la police, grâce à leur radio, que le petit garçon de 3 ans est décédé. Il avait joué avec des allumettes.

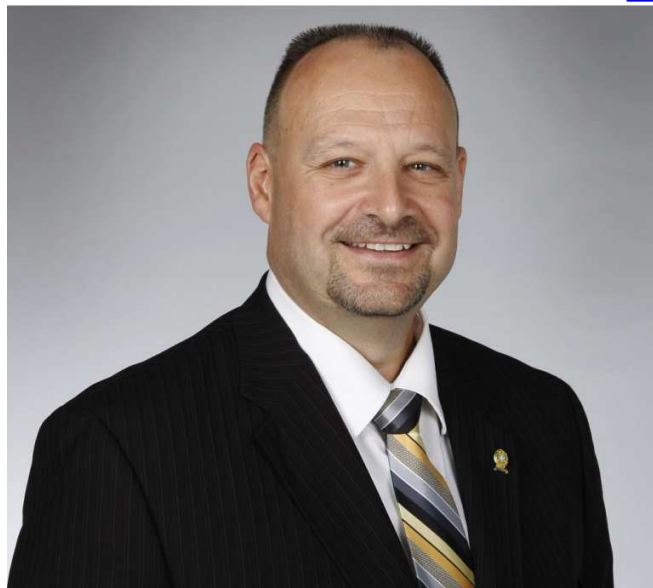
Elle est arrivée chez elle, où son fils, également âgé de 3 ans à l'époque, l'attendait. Elle a pleuré pendant deux heures avec son fils et sa doudou dans ses bras. "Je disais à mon chum de l'époque: «Imagines-tu, sa mère n'a plus rien pour sentir son fils, car la maison, c'est fini : plus de toutous, plus de pyjamas, plus rien». Et encore aujourd'hui, je me souviens où était la maison."

«On a pas le choix de se faire une carapace, mais il y a des événements et des humains qui viennent nous chercher plus que d'autres. Je me promène en ville et tellement de souvenirs me reviennent... ce n'est pas un métier évident»

«La première chose qu'on lit le matin, c'est les faits divers, car on est tous mémères». «L'autre affaire à laquelle on doit penser aussi, c'est l'arrivée des médias sociaux. Plus que tu vas vite, plus que tu es hot. Avant de penser d'être hot, il faut penser aux conséquences que ça peut apporter.»

«On est tous des humains, on doit gérer l'événement, le drame et ce n'est pas donné à tout le monde. Dans le journalisme du faits divers, ça prend son côté humain, un vécu, de la psychologie dans le corps, des sentiments. Ça prend beaucoup d'empathie, de l'écoute, l'art de dire les bons mots et rester nous-mêmes.»

Merci Kathleen d'être là!



### LE PETIT PLUS QUI FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE

*Par Nadine Brillant*

Qui ne connaît pas le sergent Bernard Caron, coordonnateur provincial à l'assistance aux victimes de la Sûreté du Québec?

Cet homme, ce policier, ce sergent est une des grandes personnes qui soutient les victimes dans les drames, notre histoire à chacun.

Il a à cœur son travail, qui est très important pour tous.

Le sergent Caron faisait part «Si on m'avait dit, en 1989, à mon entrée en service à la Sûreté du Québec, que nous réaménagerions à ce point nos pratiques policières à l'égard du soutien aux personnes victimes, j'y aurais difficilement cru. Aujourd'hui, c'est mission accomplie. Au cours des dernières années, vous avez pu constater les pas de géant franchis par notre organisation pour mieux répondre aux besoins des personnes victimes. Vous en êtes les principaux responsables, grâce à votre implication sur le terrain.»

«On n'a qu'à penser aux nombreuses ententes de partenariat que la Sûreté a conclues au cours des dernières années avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Depuis 2010, plus de 34 000 demandes d'intervention ou références policières ont été acheminées par nos policiers à cet organisme. De plus, la Sûreté du Québec a conclu, au cours des dernières années, de nombreux protocoles d'entente avec différents partenaires sociaux ou communautaires» dont, entre autres, des centres d'hébergement pour femmes violentées, les centres d'aide et de lutte aux agressions à

caractère sexuel (CALACS) ou encore l'organisme Jeunesse au soleil pour ne nommer que ceux-là ».

Et monsieur Caron de poursuivre, «Jeune patrouilleur au poste de Matane, je suis intervenu un jour pour un autre malheureux cas de violence conjugale. Mon partenaire et moi avons trouvé une jeune mère de famille, cachée dans le fond d'une garde-robe, apeurée et gémissante après avoir perdu un autre combat inégal contre son assaillant. Une image bouleversante pour un policier de 27 ans ayant seulement deux années d'expérience. Je me sentais peu outillé, malgré une formation en travail social. Dans un moment pareil, j'aurais souhaité me sentir épaulé par une personne qualifiée, comme une intervenante du CAVAC. On nous apprend, dans le cadre de notre formation, à prendre la déposition d'une plainte, à recueillir des indices, à monter une preuve, à arrêter un suspect. Mais la victime dans tout ça, comment pouvons-nous l'aider?» en confiant ce triste événement.

#### **Warwick 10 juillet 2012**

Dans la nuit du 9 au 10 juillet 2012 à Warwick, un père tue ses deux enfants –Lindsey, 13 ans et Karen 11 ans dans un garage adjacent à la maison paternelle. Plusieurs bonbonnes de propane et autres ont fait en sorte que le

garage a explosé, emportant les deux enfants Brilliant-Marcoux et le père dans la mort.

Dans les médias, on l'appelle le drame de Warwick. La mère a appris la nouvelle à la télévision. Ces enfants dont on parle, ces enfants plein de vie, avec un bel avenir, des sourires, des humains, des amours, comment dire encore... «la prunelle de mes yeux, mon cœur, mes entrailles» Ici, on parle de mes enfants. Maintenant, ils sont mes anges gardiens. Un individu a tué deux enfants innocents pour une question de changement de garde le 10 juillet, alors que le tout est une question entre adultes en cour.

M. Caron a une patience d'or, une capacité d'écoute hors du commun. Il a toujours la réponse ou la référence tout près de lui. Il a toujours été là pour moi, pour m'écouter, m'encourager et quoi encore... On ne rencontre pas beaucoup de gens comme lui dans notre vie. Malgré qu'on souhaiterait le connaître lors d'autres circonstances pour un sujet autre qu'un drame, il est là pour nous. Il se donne dans son travail et pour ma part, je l'apprécie pour ce qu'il est. Tu auras ton ciel Bernard!

Merci Bernard d'être là, merci pour tout et merci pour nous.

## **Droits des victimes**

### **PROJET DE LOI C-32**

#### **Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes et modifiant certaines lois**

*Commentaires présentés au Comité de la justice et des droits de la personne par Dolorès Mallet, présidente de l'AFPAD*

Mesdames et Messieurs les Députés, bonjour. Je suis Dolorès Mallet, mère d'Yves Albert, assassiné le 14 mars 2002, suite à une erreur sur la personne durant la guerre des motards. Une telle tragédie laisse des séquelles complexes. J'ai dû être forte afin de continuer à vivre pour tous ceux que j'aime.

J'ai adhéré à l'AFPAD (Association des familles de personnes assassinées ou disparues) dès sa fondation. Depuis septembre 2014, je suis présidente de cette association. À travers toutes mes années d'implication, j'ai pu constater l'ampleur des préoccupations et des besoins des familles de victimes assassinées ou disparues.

À ce jour, l'AFPAD compte plus de 600 familles-membres et malheureusement, d'autres familles s'y joindront éventuellement. Cette situation justifie qu'on se penche sérieusement sur les mesures à envisager pour la mise en vigueur du renforcement des droits des victimes. Par ailleurs, je me réjouis du projet de loi C-32 et j'en profite pour vous faire part qu'à l'annonce du projet de Loi C-32, certains membres de l'AFPAD nous ont écrit pour partager leur enthousiasme.

Les efforts du Législateur et ceux des divers intervenants ayant œuvré à la réalisation de ce projet de Loi sont très bien accueillis par l'AFPAD, malgré certaines préoccupations. Plusieurs modifications proposées au Code criminel viennent combler certains besoins des victimes.

L'AFPAD a tout de même une crainte que l'application de la loi C-32 soit complexe. Les provinces doivent s'impliquer pour que l'application de cette nouvelle loi soit prioritaire. Nous estimons que des mesures appropriées soit prévues

pour faciliter le partage de la compétence en matière de justice pénale entre les différents paliers de gouvernements (provincial et territorial), afin de mieux aider les familles de victimes d'actes criminels. L'AFPAD invite fortement les gouvernements provinciaux à suivre le pas du gouvernement fédéral à appliquer cette nouvelle loi pour bien reconnaître le droit des victimes.

#### **Articles 6 à 8 – Droit à l'information**

Nous sommes confiants que les victimes pourront davantage avoir accès à toutes les informations en ce qui concerne les services et les programmes auxquels elles ont droit de même que toutes informations pertinentes sur le délinquant : mises en liberté, date, heure et lieu des procédures relatives à l'infraction, etc. Nous sommes aussi très favorables au fait que la victime aura le droit d'obtenir une photo du délinquant à sa remise en liberté.

#### **Articles 9 à 13 – Droit à la protection**

L'AFPAD accueille favorablement les dispositions des articles 9 à 13 selon lesquels l'ensemble des facteurs vont aider les victimes à se sentir respectées et supportées et ainsi éviter qu'elles soient confrontées à de l'intimidation, des propos et/ou des regards menaçants, lors de leur présence dans les palais de justice, et ainsi vivre des épisodes d'angoisse fort inquiétantes.

#### **Articles 16 et 17 – Droit au dédommagement**

Les dispositions du projet de Loi C-32 et les modifications au Code criminel relativement au dédommagement sont accueillies favorablement par l'AFPAD. Toutefois, dans l'intérêt de la justice naturelle et celui de la justice réparatrice, le dédommagement devrait toujours faire l'objet d'une ordonnance. Si cette mesure réparatrice n'est pas envisagée par le Juge, ce dernier devrait en justifier les motifs dans son jugement.

Au fil de nos expériences auprès des familles de victimes, nous avons constaté un appauvrissement en raison des multiples dépenses imposées par le drame (arrangements funéraires, déplacements divers, absences au travail...).

À défaut du règlement de la dette du délinquant à l'expiration de la peine, il est bien que la victime puisse faire enregistrer toute somme impayée de la part du délinquant au tribunal, comme stipulé dans l'article 741.1. De cette façon, les victimes pourront suivre de près l'évolution du remboursement.

#### **REMARQUES - FORMULES 34.1 et 34.2**

Formule 34.1 « Réclamation relative au dédommagement »

Formule 34.2 « Déclaration de la victime »

L'AFPAD trouve bénéfique les nouveaux formulaires qui vont permettre aux victimes de faire part aux juges de leurs pertes (physiques, morales, matérielles et aussi économiques). Il est bien aussi que le juge puisse ajourner les procédures pour permettre aux victimes de bien remplir ces déclarations. Nous trouvons pertinent que les victimes et/ou même les personnes qui représentent une victime pourront présenter des dessins, lettres ou même une photo pour représenter la victime avant la perpétration de l'infraction.

Nous appuyons fortement l'article 718 qui stipule que le tribunal pourra prononcer une peine en fonction de la gravité du crime commis et du tort causé à la victime suite à la déclaration de la victime dans le but de susciter la conscience de la responsabilité chez le délinquant.

Nous souhaitons fortement que ce projet de loi C-32 va influencer l'attitude des personnes de lois face aux réalités que vivent les victimes suite au drame subi, pour que ces dernières ne se sentent pas bousculées par ceux-ci lors des processus judiciaires.

Je tiens à vous remercier de votre invitation. Au nom des membres de l'AFPAD, nous souhaitons que nos demandes soient accueillies et prises en considération afin qu'il y ait une équité entre les droits des délinquants et ceux des familles des victimes.

**Soutenir et informer nos membres**

**LA MORT, LA DISPARITION D'UN PROCHE EXPLIQUÉE  
AUX JEUNES**

*Par Nadine Brillant*



Josée Masson est travailleuse sociale, conférencière et auteure de deux livres, en plus d'être fondatrice et responsable de Deuil Jeunesse, dont la mission est de soutenir, informer et intervenir en lien avec la maladie grave d'un proche, la perte, la séparation, l'abandon, la disparition ou le deuil vécu chez un enfant, un adolescent ou un adulte.

«Le deuil chez l'enfant n'est pas du tout comme le deuil chez l'adulte. Premièrement, l'adulte possède déjà le concept de mort, la finalité de la vie, ça peut arriver à tout le monde. Ce n'est pas une question d'âge et l'adulte a l'expérience de vie qui va l'aider énormément à chercher des ressources et à faire des liens. L'enfant n'a pas ça avant 9 ou 10 ans. L'enfant, les seules expériences qu'ils peuvent avoir habituellement, c'est de perdre une grand-maman. Il y a aussi le décès des animaux, mais souvent au Québec, malheureusement, ce qu'on fait, c'est qu'on le camoufle. On ne dit pas les vraies choses, comme, par exemple, on fait euthanasier notre chien, on va dire à la place : On a perdu notre chien, il est parti. Même chose pour un poisson rouge lorsqu'il est mort. On attend que les enfants partent à l'école pour en racheter un autre sans rien dire. On fait énormément de remplacement.»

#### **Tabou**

Nous sommes dans une société où nous avons un tabou énorme face aux enfants. On a peur de les traumatiser et on fait tout pour les traumatiser, comme, par exemple, on ne dit pas les choses, on leur cache la vérité et les enfants vivent avec des perceptions qui se font. Tout ça est extrêmement dangereux. Nos enfants vivent dans une société tabou, dans une société où les gens ne poseront pas beaucoup de questions. Il y a l'exemple de mon fils, qui est suivi chez Deuil Jeunesse. Mme Masson me fait mention qu'elle n'est pas certaine que le professeur de mon fils lui a demandé "Raconte-moi ce que tu connais". L'enfant a autant besoin d'en parler que l'adulte.

#### **Le deuil chez les jeunes et chez l'adulte**

Tout est une question de compréhension. C'est seulement à l'âge de 9-10 ans que l'enfant saisit le tout comme la mort. Avant cet âge, nos jeunes répètent ce que leur dit l'adulte et ou bien l'adulte vogue un peu avec les contes pour expliquer. «Vous savez que dans les contes, tous les contes... Les princesses sont orphelines de père ou de mère ou des deux, même la nouvelle «Reine des Neiges» les deux parents sont morts dans un naufrage. Il y a aussi que l'on tranche la tête comme dans «Alice au pays des merveilles». On n'a pas idée que dans les contes pour enfants, il y a beaucoup de tentatives d'homicide. Il y a du deuil, de la mort, comme le méchant loup, le chaperon rouge, même Bambi - sa mère a été assassinée et on ne réalise pas ça du tout. Comme les adultes ont de la misère

à parler de la mère, ils vont faire référence à ces contes et il arrive souvent une confusion.»

Au Québec et en Europe, il y a un gros travail à faire chez l'adulte. Si nous respectons notre enfant, nous devons faire en sorte qu'il sache ce qui se passe. Lorsque nous parlons d'homicide, de disparition, c'est souvent des événements médiatisés. Toute la société sait ce qui s'est passé : on sait le nombre de coups de couteaux, mais on protège nos enfants de ça, alors que notre enfant peut l'entendre n'importe où et n'importe quand, comme, par exemple, dans la cour d'école. La voisine d'à côté ne vit pas ce que nous vivons, alors nous voulons protéger notre enfant le plus possible, tandis que notre enfant a besoin d'énormément d'information. Chaque deuil va apporter des informations différentes, même dans le cas d'une disparition.»

#### **La disparition**

«La disparition, on n'appellera pas ça un deuil, car nous ne pouvons pas faire mourir une personne qui n'est peut-être pas décédée. Cet événement est très difficile pour les gens et c'est un contexte très, très particulier. Maintenant, nos réseaux sociaux nous amènent des histoires de disparition de gens qui ont été 30 ans dans des sous-sols, dans un garde-robe et les personnes concernées vont toujours se dire : Peut-être que... et c'est très difficile. La disparition, ce qu'elle a de particulier... On a eu une belle recherche qui nous a démontré que tant et aussi longtemps que la personne disparue n'a pas l'âge naturelle de mourir, les proches seront toujours dans une attente. Lorsqu'on parle des attentes, on parle des indices de la mort, une attente d'indices de vie, une attente de comprendre et de saisir. Nous allons donner un exemple - Cédrika, sa sœur ne sera pas en paix totale tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas d'indices ou l'âge naturelle de la mort. Le téléphone peut sonner la nuit et se dire : peut-être... et tant aussi longtemps qu'ils ne pourront pas faire leur deuil et on ne peut pas faire mourir une personne lorsqu'on n'est pas certain... C'est très très difficile. La disparition demande un traitement très particulier chez l'enfant, le deuil aussi demande un autre traitement, comme tous les événements de la vie demandent quelque chose. On peut parler du suicide, une maladie, une mort subite. Chaque type de mort va avoir sa particularité.»

#### **L'homicide**

«Au Québec, souvent, l'homicide est commis par une personne que l'on connaît et probablement qu'on aime où il existe un conflit de loyauté : je dois le haïr, mais je l'aime quand même, comme, par exemple : si papa a tué mes sœurs, n'importe qui peut nous tuer. Ça veut dire que si un père ou une mère peut faire ça à ses enfants, donc, c'est très difficile pour nos enfants de vivre avec la crainte de l'inconnu, de l'anxiété dans le regard de l'autre. L'enfant vit une énorme remise en question, qui est l'amour. Comme, par exemple, le suicide... si papa me disait «Je t'aime» et il

s'est donné la mort... ça veut dire pour l'enfant «hhhhh, n'importe qui, qui nous aime, pourrait nous donner la mort». C'est énorme.»

### **Le désir de vengeance et la culpabilité chez nos jeunes**

«Ce désir de vengeance est présent chez nos enfants avec des jeux de guerre, des jeux de vengeance. On voit beaucoup cela. On veut venger, car il existe la culpabilité du survivant : mes frères sont morts, pourquoi ils sont morts, alors qu'ils méritaient de vivre autant que moi.»

L'enfant veut venger la personne qui a tué, mais souvent, cette dernière est morte. Dans le quotidien, l'enfant va le venger dans de petites actions quotidiennes, très surnoisées, comme si l'enfant a un bouton de défense. Ce bouton doit rester pour une défense et non une vengeance, car cette dernière peut amener notre enfant à faire du mal aux autres, venger physiquement des inconnus et nourrir le tout.

### **Les détails à nos jeunes**

«Ce que je trouve très difficile en ce qui concerne l'homicide, c'est qu'on épargne les détails à nos jeunes. Par contre, on va dire : tu ne peux pas voir les corps, car ils sont mutilés, ils sont maganés, mais on ne dit pas qu'est-ce qui est brisé. L'enfant s'invente, il imagine des scénarios, comme, par exemple : le cœur qui sort par la bouche. Nos jeunes ont de l'imagination. Nos jeunes doivent savoir même si c'est atroce, il faut que ça fasse partie de la réalité et non de l'imagination et de dire : ma sœur a eu 46 coups de couteaux, au lieu de s'imaginer d'autre chose. Nos jeunes font des dessins ici et on voit des ventres ouverts, des cœurs cassés, etc.»

«Lorsque le moment est opportun, il faut dire les détails, les protéger de les informer. Au moment où l'enfant nous pose la question plus que deux fois, c'est parce que son imagination travaille trop présentement et il s'invente une réalité. Notre jeune peut aller aussi sur Internet et de prendre connaissance du drame et c'est traumatisant pour un jeune. Il existe aussi les réseaux sociaux, la télévision et les autres médias. On doit encadrer nos jeunes, leur dire, leur parler au lieu d'apprendre le tout par quelqu'un d'autre, par un inconnu ou tout croche. Si notre enfant veut voir ce qui se passe à la télévision, on doit lui poser la question et s'il dit oui, c'est parce qu'il a de besoin de savoir et de connaître la vérité.» Elle nous donne un exemple ici : «Comme un animateur de radio en ondes et lorsqu'on le voit - c'est deux réalités... Ah! oui, c'est lui, je ne l'imaginais pas comme ça». De ne pas bien informer nos jeunes, c'est de faire en sorte que la confiance qu'il a envers nous n'existera plus, donc, «ma réalité et la réalité - ça ne fonctionne plus. C'est là que nous avons des distorsions cognitives. C'est dangereux de ne pas intégrer le tout dans son histoire de vie, de vivre l'épreuve, de savoir la vérité, comme, par exemple, Karen est morte brûlée, Lindsey est mort brûlé par leur père. Qui actuellement vit cette réalité

pour le reste de notre vie? C'est moi, mon fils et tous les proches.» Comme, par exemple, un père qui vient d'assassiner une mère et la petite sœur du jeune, car lui était au dépanneur au moment du drame. Ce dernier devient un survivant. Sa famille ne veut pas lui dire toute la vérité, veut le protéger, mais il apprend qu'on lui a caché la vérité en lien avec les êtres qu'il aime le plus au monde. Résultat? La confiance envers l'adulte s'effrite, il n'a plus confiance en tout ce qui est autorité, un je-m'en-foutisme s'installe. Par-dessus tout ça, on a tué sa mère et sa sœur, alors il peut y avoir une agressivité, une culpabilité du survivant. Si nous ne prenons pas soin de ce jeune éventuellement et il nourrit le tout en amplifiant, il y a de grands risques qu'il devienne lui aussi un agresseur en vengeant son histoire. De là l'importance d'accompagner notre jeune correctement et non de le protéger de la société en mettant de l'ouate autour de lui. La journée où l'ouate ne sera plus là, le mal sera extrême. Il faut que l'enfant vive avec sa famille et, si possible, que l'enfant soit dans la prise de décision, s'il est apte et s'il sait la vérité.

Mme Masson nous donne un exemple vécu : deux petites filles qui ont eu l'opportunité de voir juste la main des gens de la famille qui ont été assassinés. Il a fallu qu'elle travaille avec les enfants et le thanatologue, car on ne pouvait pas voir le corps. Elle s'est dit qu'il était mieux de voir une main que rien du tout, car si on ne voit rien, on peut avoir l'impression que ce n'est pas arrivé et ça retarde le deuil, car on n'a pas vu. On imagine ici un jeune, il ne peut pas tout comprendre dont la mort. Donc, les petites filles ont vu les mains et, un an plus tard, une des deux est revenue voir Mme Masson pour lui demander un papier afin de dessiner une main pour, par la suite, demander à «donner le dessin au monsieur qui a permis de voir la main de mes petites sœurs et lui dire merci. C'est grâce à lui que j'espère pas qu'elles reviennent et je sais qu'elles sont mortes.»

### **Ouverture**

«Nous devons être ouverts avec nos jeunes. C'est mieux de leur dire je ne suis pas bien de te dire ce qui s'est passé et, en même temps, tu pourrais l'apprendre n'importe où par n'importe qui. De parler avec notre jeune, c'est d'être honnête avec eux.»

«De dire aussi à notre jeune; Moi, je sais ce qui est arrivé, mais toi, est-ce que tu veux le savoir aujourd'hui ou lorsque tu me feras un signe? Il faut lui expliquer le risque que la société peut lui dire comme dans l'autobus, à l'école ou par des voisins.»

Nos enfants ne sont pas dans l'impact du futur, ils sont dans le «ici et maintenant» : est-ce que ça lui a fait mal? Est-ce qu'il a du sang?

### **La théorie de l'éléphant**

L'adulte ne vit pas le deuil comme le jeune. «On va prendre ici l'exemple de l'éléphant. Le drame - l'éléphant vient de faire bang devant nous. L'adulte sait que sa vie est et sera

bouleversée. Nous pouvons voir le passé, le présent et le futur. Ça veut dire qu'on va prendre l'éléphant d'une bouchée et de digérer au fil des années.»



«Notre jeune apprend la mort de son frère et de sa sœur - bang - l'éléphant arrive devant lui. Le jeune vit dans le présent, donc, il mange une petite bouchée de l'éléphant et digère. Par la suite, il prend une autre petite bouchée et il digère encore. Le jeune va le prendre en fonction de ce dont il est capable, cognitivement et

intellectuellement. Notre jeune mange sa petite bouchée à Noël : ça peut être facile à avaler ou il peut l'avalier de travers. Un jeune, ça va prendre une vie pour manger son éléphant et nous, l'adulte, ça prend toute une vie pour

digérer. Les impacts peuvent être différents selon l'adulte et ce, toute une vie: changement de carrière, séparation, du bénévolat, etc.»

«Ça donne à tous des leçons de vie, autant chez notre jeune que nous, l'adulte, et ça peut être positif... même si c'est malheureux à la base, on porte le tout.»

En terminant, voici la phrase clé que Mme Masson nous dévoile grâce à Deuil Jeunesse : «Sensibiliser, soutenir, informer et intervenir en lien avec la problématique du deuil vécu dans l'enfance et l'adolescence. Accompagner les familles et les jeunes qui vivent la mort, la maladie grave d'un proche, la séparation parentale, l'abandon ou l'adoption.»

«Un deuil, c'est comme une girafe : il n'y a pas une girafe qui a les mêmes taches qu'une autre».

## Le mot de la fin

### L'ARGENT

Autrefois, les gens ne vivaient pas dans la richesse, mais ils étaient beaucoup plus heureux!

Le monde s'entraidait sans rien demander en retour. Les gens appréciaient la vie et se contentaient de peu. Une toute petite attention pouvait leur faire plaisir. Aujourd'hui, malheureusement, l'argent prend toute de place. Les valeurs humaines sont délaissées de plus en plus, et l'individualisme et le matérialisme l'emportent. Où sont passées les valeurs d'autrefois?

Il y a plusieurs années, de grandes compagnies voyaient le jour dans l'intention de donner de l'emploi à ses citoyens tout en garantissant une sécurité d'emploi. Maintenant, cette sécurité est pratiquement inexistante. À cette époque, on pouvait facilement dire que l'on allait travailler au même endroit jusqu'à notre retraite. De nos jours, c'est tellement différent, les usines autant que les magasins ferment leurs portes, laissant derrière eux des milliers de sans-emploi, en plus de s'enrichir sur leur dos. L'argent emmène les gens à être plus avarés et égoïstes. Présentement, la gratuité est disparue à tous les niveaux et cela fait partie de notre quotidien. Le moindre service est chargé et augmente tous les ans pour faire le plus de profit possible.

Cette façon de faire provoque la malhonnêteté, la haine, l'anxiété, la peur, la dépression, l'insomnie et les guerres.

Les gens ne croient plus en la justice. À la limite, ils préfèrent s'auto détruire par le suicide ou par des meurtres crapuleux. Et c'est encore nous qui en payons le prix.

Certaines personnes sont prêtes à tout pour de l'argent, même à tuer et ce sans remord! D'autres se jettent dans l'alcool, les drogues, le jeu et la prostitution. Et comment oublier tous les conflits familiaux que cela engendre (divorce, séparation, succession, coupe budgétaire, etc.)

C'est le contrôle et le pouvoir de l'argent qui l'emportent sur les valeurs.

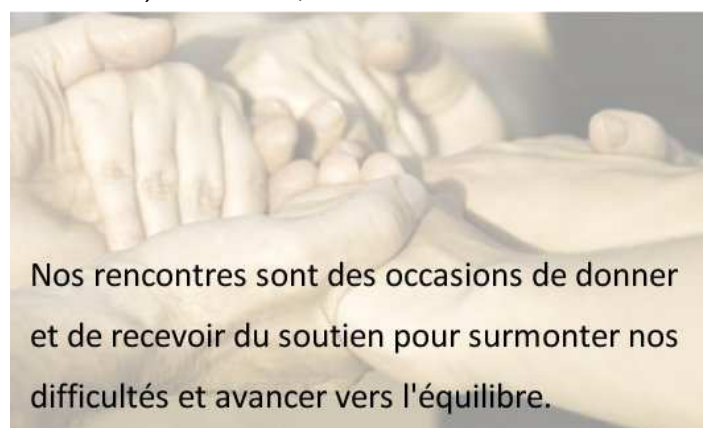
Je veux ici que les gens comprennent que oui, l'argent est nécessaire, mais sur quel chemin cela va nous mener?

C'est pour cela que je m'implique dans le bénévolat pour essayer de persuader les gens au retour des valeurs. Et avec amour! Bonne réflexion.

*Réjeanne Boilard*

*Administratrice du CA de l'AFPAD*

*Victoriaville, Centre-du-Québec*



Nos rencontres sont des occasions de donner et de recevoir du soutien pour surmonter nos difficultés et avancer vers l'équilibre.



## MONUMENT À LA MÉMOIRE DES PERSONNES ASSASSINÉES OU DISPARUES



Ce monument touchant présente, dans une facture moderne, trois personnages ayant vécu la perte violente d'un être cher dans leur famille.

Ces personnes sont reliées par un grand voile symbolisant à la fois le deuil et le lien très fort qui les unit face à ce drame déchirant qui les frappe.

Ce voile peut aussi symboliser l'association des familles éprouvées qui accueillent les gens endeuillés.

L'homme et la femme regardent vers la colombe que l'homme libère. C'est un signe de paix, d'espoir et de non-violence.

En plein centre du couple, un enfant disparu ou assassiné apparaît par sa silhouette. C'est l'être cher disparu. Il semble absent par le grand vide qu'il crée, mais il est très présent au centre de l'œuvre tout comme dans le cœur et le souvenir des parents. Sa silhouette, coupant presque l'œuvre en deux, illustre le déchirement humain vécu par les familles. Ce personnage représente symboliquement toutes les victimes petites ou grandes.

La femme donne la main à l'enfant à sa droite illustrant la force du lien qui les unit, c'est une reconnaissance mutuelle.

Tout le monument, y compris la silhouette du disparu, présente un mouvement qui amène le regard vers la colombe, vers la paix, vers la non-violence et vers le soulagement de la blessure que portent tous les membres de ces familles éprouvées.

Le jeune adolescent de gauche est tourné et tend la main pour accueillir les gens éprouvés ou pour partager son vécu

avec la population. C'est un **monument interactif** par cette offre de contact de la main avec le public.

Ce monument dont je suggère la réalisation en bronze aurait d'une hauteur de 7 pieds (tête de l'homme) et pourrait être accompagné d'une ou de plusieurs stèles en granit noir où seraient inscrits tous les noms des personnes assassinées ou disparues afin qu'ils soient reconnus dans toute leur dignité et dans la mémoire collective. Il y aurait de l'espace suffisant pour les futures victimes.

Le monument malgré sa facture dramatique, présente des formes et des lignes aériennes qui donnent un sentiment de légèreté, de vie et de liberté

*Jean-Pierre Busque*

*Artiste*

## *In memoriam*

Un don commémoratif est une façon privilégiée d'exprimer votre sympathie.

En appuyant l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues, vous contribuez au maintien de nos services aux familles et à l'aide aux familles dans le besoin pour assumer les frais non couverts par leurs assurances ou les programmes gouvernementaux. C'est là, une façon de donner un sens à la mort violente d'un être cher.

Au nom des familles, merci pour votre appui et votre générosité.



Association des familles  
de personnes assassinées  
ou disparues (AFPAD)  
6540, Beaubien Est,  
Bureau 300 D  
Montréal (Qc)  
H1M 1A9